

Formation nécessaire aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

RS451 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212t
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

67 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 67 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANIMACONSULT	80324966300011	Former et organiser l'évaluation
ANIMALSUP	52814402500061	Former et organiser l'évaluation
ANIMAL UNIVERSITY	83385878000012	Former et organiser l'évaluation
APIVET	80090246200012	Former et organiser l'évaluation
ARNAUD FOSSET	40807744400037	Former et organiser l'évaluation
ASS FEDERATION POUR GESTION DU LOOF	41075702500037	Former et organiser l'évaluation
BOUGAINVILLE	19771436300011	Former et organiser l'évaluation
CENT FORM PROF PROMO AGRICOLE	19610790800036	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORMATION PROFESSION POUR ADULTES	19780004800039	Former et organiser l'évaluation
CFPPA	19622257400028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 67 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs451-formation-necessaire-aux-personnes-exercant-des-activites-liees-aux-animaux-de-compagnie-d-especes-domestiques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Acquisition de connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Huit thématiques constituent la banque de questions, respectivement: «alimentation»; «comportement»; «logement»; «droit»; «reproduction»; «santé animale»; «transport»; «sélection».

Programme de l'évaluation des connaissances inscrit à l'annexe I de l'arrêté du 4 février 2016

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{"Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation"}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels des secteurs visés à l'article L.214-6 du CRPM.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5650

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

agriculture.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/451/>